

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DU MEINE AU SAINTOIS
S.I.V.U. DE LA HAUTE MOSELLE
42 Route de Lebeuville à BAINVILLE AUX MIROIRS**

**PROCES VERBAL
SEANCE DU LUNDI 17 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 20h30

Le Comité Syndical du S.I.V.U., convoqué par Monsieur Maurice BARBEZANT Président du SIVU de La Haute Moselle, **était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances.**

Date de la convocation : 10 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 14

Titulaires présents : SCHLACHTER Marie, FRANÇAIS Martine, VUILLAUME Sandrine, DOUMAZANE Loïc, FRANCOIS Stéphane, GRECO Valérie, BARBEZANT Maurice, GENET Nicole suppléant BERTRAND Pierre, BUZZI Claude remplaçant MEYER Brigitte, RICQUE Katy, THAIZE Patricia, VIGNERON Séverine suppléant BRUSSEAUX Bénédicte, MICHEL Florent, MAHIEUX Stéphane.

Désignation du secrétaire de séance : Claude BUZZI

Délibération 17/2024 : Pouvoir au Président de signature d'avenant sur acte d'engagement sur l'ensemble des marchés publics du projet groupement scolaire de la Moselle Sauvage

Au fur et à mesure de l'avancée du chantier du nouveau groupement scolaire de la Moselle Sauvage, des prises de décisions rapides seront nécessaires, des aléas de tarifs de matériaux ou de suppressions de travaux, des modifications ou des ajouts verront le jour, c'est déjà le cas actuellement :

- Une réduction de coût sur du goudronnage d'allée à droite du bâtiment de restauration pour passer à du gravillon concassé (chiffrage en cours),
- L'augmentation de l'épaisseur de l'isolant radier générant un surcoût de 18148€ht,
- Il est nécessaire de passer à un isolant fibre de bois et non plus ouate de cellulose ce qui engendrera un surcoût, surcoût qui néanmoins pourra être en partie absorbé par des sections de bois diminuées en exposition nord pour laisser mieux entrer la chaleur du soleil dans le bâtiment.

Ces deux derniers changements sont indispensables pour atteindre le levier labellisation passif pour obtenir la subvention FEDER, dont le processus n'est à ce jour encore pas validé par le labellisateur.

C'est pourquoi Monsieur le Président demande la possibilité concernant ce marché de lot travaux et Maîtrise d'œuvre : d'accepter toutes modifications qui diminueraient ou augmenteraient le budget des travaux de l'école, et de l'autoriser à signer tout avenant et acte d'engagement qui irait dans ce sens avec un montant maximum de 50 000€ ht pour un surcoût mais sans limite pour une diminution de coût. Toutefois Monsieur Le Président se réserve le droit de convoquer son Conseil en cas de difficultés de prise de décision sur le sujet.

Le Conseil Syndical, **ACCEPTE** à l'unanimité les demandes du Président et donne Pouvoir au Président de signer tous documents nécessaires à la bonne marche du Projet groupement scolaire de la Moselle Sauvage du moment que le montant ne dépasse pas les **50 000€ ht**.

Délibération 18/2024 : Validation devis cuisine du nouveau groupement scolaire de La Moselle Sauvage.

3 propositions tarifaires ont été formulées pour l'agencement de la cuisine et de la plonge du nouveau groupement scolaire de la Moselle Sauvage :

Après avoir retiré des devis la centrale de nettoyage qui sera transféré sur les demandes faites à la CAF pour le matériel d'aménagement, les propositions s'énumèrent ainsi :

- 17 531€ ht montant du devis Electro Climat BAILLY
- 15 351€ ht montant du devis TECNAL
- 15 414€ ht montant du devis ATOUT FROID

La proposition tarifaire de l'entreprise électro climat BAILLY étant supérieure aux autres offres pour un matériel identique, elle est d'office écartée du débat.

L'offre de Tecnal est moins onéreuse mais techniquement moins intéressante que celle d'Atout froid, disposition du lave-vaisselle en angle, table de sortie de 60 cm trop courte.

Atout froid place l'ensemble de la plonge conformément au cahier des charges : un lave-vaisselle au centre du mur, à droite une table d'entrée permettant de placer 2 casiers à vaisselle, le lave-vaisselle et une table de sortie dans l'angle permettant également de placer 2 casiers à vaisselle.

Compte tenu de la faisabilité technique et ergonomique de la plonge se rapprochant de la demande du Maître d'ouvrage, le Comité Syndical S'ACCORDE à l'unanimité, sur le devis de l'entreprise ATOUT FROID pour un montant de 15 414€ ht et autorise Monsieur Le Président Maurice BARBEZANT à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération 19/2024 : Validation devis peinture du projet groupement scolaire de la Moselle Sauvage.

- ✓ Vu que l'entreprise Begard sélectionnée par le comité syndical sur l'appel d'offre du marché travaux pour un montant de 33000€ ht sur le lot peinture a finalement décliné l'offre,
- ✓ Vu la proposition de l'architecte afin de ne pas relancer un appel d'offre a proposé de sortir le lot et de réaliser des demandes de devis par nos soins,

Plusieurs entreprises ont été sollicitées : entreprise chevalier dans les Vosges, Froment Peinture à Nancy, entreprise Debard à Vézelize, Al Renov (qui était le 2^{ème} proposant la meilleure offre sur le marché), ROUSSEAUX et fils à Saint Max, EURL Eti à Walhem... Beaucoup ont décliné le projet,

Pour l'heure 2 devis ont été envoyés :

- EURL ETI propose un devis à 41 397,70€ ht
- ROUSSEAUX et FILS propose un devis à 66 823,27€.

Vu le peu de temps dont les entreprises ont disposé pour répondre à cette demande de devis.

Vu le montant de l'offre de EURL ETI de 41 397,70€.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation dans les prochains jours à signer un devis pour le lot peinture du projet du groupement scolaire de la Moselle Sauvage pour un montant égal ou inférieur à 41397,70€ht.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, **ACCEPTE** et **AUTORISE** Monsieur Le Président Maurice Barbezant à signer un devis ou acte d'engagement sur le lot peinture du projet du groupement scolaire de la Moselle Sauvage, sous 30 jours pour un montant inférieur ou égale à 41 397.70€ ht à l'entreprise qui fera la meilleure offre.

Délibération 20/2024 : Demande de subvention CAF pour le matériel périscolaire du projet école de la Moselle Sauvage.

Vu le regroupement des 2 périscolaires du rpi1 et rpi2 dans le prochain groupe scolaire de la Moselle Sauvage.

Après inventaire quantitatif et qualitatif du matériel actuel utilisé par les 2 périscolaires pour la restauration (tables, chaises, couverts ...), il convient de renouveler l'ensemble de celui-ci et de garder le meilleur matériel actuel en secours.

Le matériel type étagère, mobilier de rangement ou de travail sera aussi nécessaire.

Monsieur Le Président demande l'autorisation au Conseil Syndical de pouvoir faire une demande de subvention d'investissement ALSH auprès de la CAF.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer la convention de cette demande de subvention auprès de la CAF pour l'investissement ALSH.

Délibération 21/2024 : Renouvellement du contrat de la secrétaire du SIVU de la Haute Moselle

Vu la fin de contrat à durée déterminée de la secrétaire au 25/08/2024,

Monsieur Le Président demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir renouveler pour la 4^{ème} fois le contrat de la secrétaire actuellement à 20h hebdomadaires pour 1 an.

Le Conseil Syndical à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le renouvellement du contrat de la secrétaire du SIVU de la Haute Moselle au grade d'agent administratif de 2^{ème} classe à l'échelon 12 à 20h hebdomadaire pour 1 an du 26/08/2024 au 31/08/2025.

Délibération 22/2024 : Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien des écoles de Roville Devant Bayon et de Neuville Sur Moselle.

Vu la date de fin du contrat à durée déterminée au 31/08/2024 de l'agent d'entretien réalisant le ménage sur les écoles de Neuville Sur Moselle et Roville Devant Bayon,

Monsieur Le Président souhaite renouveler pour un an le contrat de l'agent et demande l'approbation au Comité Syndical de la Haute Moselle.

Le Comité Syndical à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de renouveler le contrat de l'agent technique territorial contractuel à l'échelon 1 pour 1 an pour une durée hebdomadaire de 14h04 du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Délibération 23/2024 : Marché public restauration scolaire.

Dans l'expectative où la communauté des communes du Pays du Saintois ou la communauté des communes de Moselle & Madon réaliseraient un appel d'offre pour le marché de restauration scolaire des écoles du secteur, Monsieur Le Président explique qu'il serait judicieux d'y participer...

Le Conseil Syndical ne prend pas de décision et se repenchera sur le sujet ultérieurement.

Le secrétaire de séance
Claude BUZZI

Fait et délibéré en séance,
Le Président,
Maurice BARBEZANT

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et publication

